



1er mars 2023

CHARTE DES ACCOMPAGNATEUR.RICE.S DE LA DÉMARCHE RARES

Financée par le FEADER (PEI) et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, la Démarche RARES a pour objectif de favoriser l'émergence de solutions collectives soutenant l'accompagnement des projets agriruraux et renforçant la création d'activité en milieu rural. Débuté en 2018, le projet a permis la mise en place d'un partenariat solide, regroupant des acteurs.rices de l'accompagnement agricole, de l'économie sociale et solidaire, de la recherche, de la formation agricole, ainsi que des agriruraux et des porteurs.euses de projet*. Les partenaires de la Démarche RARES, d'abord 2 en phase émergence, puis 22 et aujourd'hui 33 en phase de fonctionnement, ont co-construit et suivi un plan d'actions depuis fin 2020 dans l'optique de créer des outils adaptés à l'accompagnement des porteur.euse.s de projet agriruraux, de mieux les connaître et de les rendre visibles. Cette coopération inédite a su porter ses fruits et amène les partenaires du Réseau des Accompagnateur.rices et des Agriruraux Engagés en Bourgogne Franche-Comté à réfléchir à la poursuite des actions et de l'accompagnement.



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International](#). Vous pouvez réutiliser le contenu de ce document, sans le modifier, en créditant son auteur·rice (réseau RARES*). Les réutilisations commerciales ne sont pas autorisées.

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>

*Accueil Paysan Bourgogne, Accueil Paysan Franche-Comté, Active 71, AFOCG 39, Institut Agro Dijon, BIO BOURGOGNE, BGE Franche-Comté, CERD, Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté, Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort, Chambre Départementale du Jura, Chambre Départementale de Saône-et-Loire, Chambre Départementale de l'Yonne, Chambre Départementale de la Nièvre, Chambre Départementale de Côte d'Or, CIVAM Bio Le Serpolet, COOPILOTE, CFPPA de Montmorot, CFPPA du Morvan, Fédération Départemental des Foyer Ruraux de l'Yonne, Initiative Saône-et-Loire, Interbio Franche-Comté, Pôle d'économie Solidaire 21, Semeurs du possible, Terre de Liens Bourgogne Franche-Comté, Terre Amoureuse, La Corne au Cerf, Vergers du monde, Marie Poupon Etienney, Jérôme Escalier, Virginie Benoit, Cécile Riffet, Julie Meignen, Jeunes agriculteurs de Saône-et-Loire.





CHARTE DES ACCOMPAGNATEUR.RICE.S DE LA DÉMARCHE RARES

1er mars 2023

Préambule :

Les structures agrirurales ou structures multi-activités combinent une production agricole avec d'autres activités qui peuvent en être le prolongement (transformation, vente directe...) ou relevant d'une autre nature (artisanale, commerciale, de service...). L'activité agricole peut avoir une visée productive et/ou être un support pour d'autres activités. Cette combinaison d'activités nécessite la maîtrise et l'exercice de plusieurs métiers et compétences. Les différentes activités peuvent avoir des statuts sociaux, juridiques et fiscaux différents ; ou bien être rassemblées sous une même entité. Cette combinaison permet de créer et de consolider des emplois et très souvent de valoriser les ressources locales. Ces structures cherchent à s'impliquer sur leur territoire et à y créer du lien social, tout en constituant une piste de réponses aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques ; et plus largement aux enjeux sociétaux actuels.

De par la complexité des projets qu'ils portent, qui se situent à l'interface de différents secteurs d'activités, un grand nombre d'acteurs de l'accompagnement, à la fois spécifiques et complémentaires, gravite autour des porteur.se.s de projet agrirural. Il devient difficile pour ces derniers d'avoir une vision globale des acteurs existants et des dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Conscients de ces difficultés, les structures de l'accompagnement se sont réunies au sein de la Démarche RARES pour mettre en commun leurs outils et expertises afin de « **rendre plus fluide le parcours des porteur.se.s de projets agriruraux** ». Cette charte, co-construite par les accompagnateur.rice.s de la Démarche RARES et s'appuyant sur les témoignages de porteur.se.s de projet agrirural, reprend les valeurs, objectifs et engagements partagés par le collectif pour atteindre cette finalité.

Objectif de la Charte :

La présente charte est un engagement commun et collectif des différents partenaires, garant de la transparence, de la lisibilité et de la visibilité de la Démarche au bénéfice des porteur.se.s de projet de Bourgogne Franche-Comté.



NOS VALEURS

- **S'appuyer sur notre diversité pour coopérer**

L'échange avec d'autres acteur.rice.s permet de renforcer la qualité de notre accompagnement, de prendre le recul nécessaire sur notre capacité à accompagner le.a porteur.se dans toutes les phases de son projet et de clarifier les limites de nos champs d'intervention.

Ces échanges concourent à la professionnalisation de nos pratiques individuelles sans pour autant avoir pour objectif de nous substituer les un.e.s aux autres.

La force du collectif est de permettre au.à la porteur.se d'accéder en toute transparence aux compétences spécifiques de chacun.e des acteur.rice.s, partenaires de la Démarche, au bénéfice de la construction de son projet.

- **Favoriser la capacité d'agir des porteur.se.s de projet**

Basé sur l'empathie, notre rôle vise à éclairer la réflexion du.de la porteur.se pour qu'il.elle soit en capacité de prendre des décisions éclairées sur les suites à donner à son projet : passage à l'action, réorientation ou abandon. Les porteur.se.s de projet restent libres de leurs choix et du devenir de leur idée.

- **Œuvrer pour et avec les usager.ère.s**

Nous travaillons ensemble, entre accompagnateur.rice.s et avec les usager.ère.s, pour mettre en évidence les problématiques spécifiques rencontrées par les porteur.se.s de projet agrirural et faire émerger collectivement des solutions concrètes pour les surmonter. Les projets agriruraux sont évolutifs, les dispositifs développés et notre posture pour accompagner les porteur.se.s doivent l'être également.

Nous sommes à l'écoute des manques observés et portons collectivement des propositions de solutions en réponse aux besoins exprimés.

- **Centrer notre accompagnement sur les besoins des personnes**

Par la pratique d'une écoute active, nous repérons les signaux faibles et facilitons l'expression des attentes sous-jacentes du.de la porteur.se de projet pour lui apporter des réponses appropriées.

- **Accompagner le couple « personne-projet », en dehors du jugement**

Nous veillons à donner la même attention à tou.te.s les porteur.se.s de projet agrirural, indépendamment de leurs caractéristiques personnelles et des spécificités ou du niveau de maturité de leur projet.

Le projet ou une étape du projet peuvent ne pas aboutir. Nous accompagnons le.la porteur.se avec bienveillance pour lui permettre d'en comprendre les causes et d'en tirer des éléments positifs pour poursuivre son cheminement.



NOS OBJECTIFS

- **Renforcer les accompagnateur.rice.s RARES dans leurs pratiques**
 - Appuyer, améliorer, amplifier, valoriser les dispositifs d'accompagnement existants ;
 - Au besoin, créer et expérimenter de nouveaux dispositifs, voués à être évolutifs ;
 - Impliquer les créateur.rice.s d'activités agrirurales dans la conception, le fonctionnement et l'amélioration des dispositifs.
- **Fédérer les différentes structures d'accompagnement et veiller à l'accueil de nouvelles structures**
 - Entretenir l'interconnaissance et la coopération entre les acteur.rice.s de l'accompagnement ;
 - Communiquer sur la Démarche et ses résultats ;
 - Rester ouverts à l'accueil de nouveaux partenaires partageant la même finalité.
- **Faciliter la rencontre entre pairs (Créateur.rice.s d'activité agrirurale ou en cours de création)**
 - Alimenter la réflexion des porteur.se.s de projet ;
 - Contribuer à l'émergence de réseaux ;
 - Encourager les initiatives individuelles et collectives.
- **Plus globalement, contribuer à la réflexion sur l'agriruralité en lien avec les usagers, les citoyens et les collectivités.**
 - Questionner la place de l'agriruralité dans la société.

NOS ENGAGEMENTS

Au sein des structures partenaires de la Démarche RARES, ce sont des accompagnateur.rice.s qui s'engagent individuellement à respecter le cadre de fonctionnement du collectif à travers le respect de la Charte des accompagnateur.rice.s RARES.

Chaque structure partenaire et accompagnateur.rice de cette structure, se verra remettre un exemplaire de la charte contre signature d'une attestation formalisant leur engagement.





ATTESTATION

Dans le cadre de la démarche RARES, chaque structure partenaire et les accompagnateur.rice.s de la structure ci-après identifié.e.s, se voient remettre un exemplaire de la Charte des accompagnateur.rice.s RARES.

Conformément à la RGPD, les informations collectées sur les porteur.se.s de projet suivis au sein du collectif RARES ne doivent en aucun cas être utilisées à d'autres fins que de servir l'individu et son projet.

M ou Mme XXX, Responsable/Directeur/Président, de NOM STRUCTURE PARTENAIRE,

- atteste avoir reçu un exemplaire de la Charte des accompagnateur.rice.s RARES ;
- atteste partager les valeurs et objectifs de la Charte des accompagnateur.rice.s RARES ;
- s'engage à identifier une ou plusieurs personnes au sein de sa structure pour contribuer aux travaux du collectif RARES ;
- s'engage à libérer du temps aux personnes identifiées pour participer aux formations, aux rencontres des accompagnateur.rice.s RARES et pour alimenter les outils et la démarche.

Personne(s) identifiée(s) : (NOM, Prénom, fonction)

Signature Responsable Structure partenaire





ATTESTATION

Dans le cadre de la démarche RARES, chaque structure partenaire et les accompagnateur.rice.s de la structure ci-après identifié.e.s, se voient remettre un exemplaire de la Charte des accompagnateur.rice.s RARES.

Conformément à la RGPD, les informations collectées sur les porteur.se.s de projet suivis au sein du collectif RARES ne doivent en aucun cas être utilisées à d'autres fins que de servir l'individu et son projet.

M ou Mme XXX, Fonction, identifié.e au sein de **NOM STRUCTURE PARTENAIRE** en tant qu'accompagnateur.rice RARES,

- atteste avoir reçu un exemplaire de la Charte des accompagnateur.rice.s RARES ;
- atteste partager les valeurs et objectifs de la Charte des accompagnateur.rice.s RARES ;
- s'engage à participer aux formations à la coopération organisées dans le cadre de la démarche RARES ;
- s'engage à participer aux rencontres RARES et à alimenter les outils et la démarche ;
- s'engage à respecter les cadre de fonctionnement du collectif et les règles relatives à la RGPD.

Signature accompagnateur.rice RARES





Contacts

Camille PRAT, Co-coordonatrice Projet RARES

Tél : 06 19 62 96 95

Johanne ROD Co-coordonatrice Projet RARES

Tél : 07 86 14 61 72

Pauline JULLIEN Co-coordonatrice Projet RARES

Tél : 06 33 65 08 14

Les Colocaterres, 9 rue du bourg, 71250 MASSILLY

